

Culture : la Fédération musicale de l'Ariège accompagnée par le Département pour traverser la période de crise



Pour faire face à la crise pandémique inédite et à ses conséquences, les Conseillers Départementaux de l'Ariège réunis en commission permanente ont décidé d'octroyer à la Fédération musicale de l'Ariège (FMA), un minimum garanti de 19 200 EUR (dite « aide-socle ») s'élevant à 80 % du montant de la subvention attribuée en 2019.

La FMA met en place tout au long de l'année des actions favorisant les liens entre les écoles d'enseignement artistique et les associations du territoire, le développement des pratiques musicales amateur en proposant des formations et de nombreux stages suivis de concerts. La Fédération musicale de l'Ariège organise les examens départementaux pour certains cycles et met en oeuvre, en partenariat avec l'Ensemble instrumental de l'Ariège (EIA), des actions d'éducation artistique dans divers établissements sur le territoire ariégeois.

L'application de ce dispositif de subvention « socle » consécutive à l'épidémie de coronavirus confirme l'importance des actions de la FMA en tant que « structure référente » pour le Département. Une possibilité de complément pourra être étudiée ultérieurement en fonction de

l'activité effective de l'année.

Votre contact

Estelle Tabeaud

Directrice de la Communication

05 61 02 09 77

etabeaud@ariego.fr